



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Création du Comité Social
Territorial

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 28
Abstentions :
Contre :

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (Pouvoir à Mme Bayle), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Mazeyrat (pouvoir à M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absents : M. Chezeau.

Secrétaire : Mme Bayle

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 251-5 ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu l'avis du comité technique du 20 juin 2022 ;
Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents ;
Vu les effectifs au 01.01.2022 des fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité, leur nombre est de 145 agents.
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 20 juin 2022.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : La création d'un Comité Social Territorial.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial à 4, dans le respect d'une représentation équilibrée hommes-femmes.

Article 3 : D'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche de la création du Comité Social Territorial.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

